

GORGES DE LA SAVE. RÉOUVERTURE OUI, SACCAGE NON

Le Collectif de Sauvegarde des Gorges de la Save alerte depuis plus d'un an et demi le département sur son projet de travaux dans ce berceau de la mondialement connue Vénus de Lespugue. Cependant Le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne Sébastien Vincini y a fait commencer depuis le 19 janvier 2026 des travaux destructeurs. Dans le secret d'un « chantier interdit au public » se déroule méthodiquement un saccage.

Le berceau de la Vénus de Lespugue

Les gorges de la Save sont un défilé de 2,3 km de longueur creusé par la rivière la Save dans les falaises calcaires. Plusieurs dizaines de grottes ont servi d'habitats préhistoriques, de refuges gallo-romains et moyenâgeux. D'innombrables campagnes de fouilles sont publiées depuis 1911. De prestigieuses collections sont au Musée d'archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye. La statuette en ivoire de mammoth la Vénus de Lespugue est le trésor du Musée de l'Homme/Muséum national d'histoire naturelle à Paris. Tous les toulousains peuvent aller voir place du Capitole sa représentation au plafond de la première voûte des arcades.

Ce site est classé et inscrit (1927, 1945, 1972) en raison de sa richesse archéologique et ses potentielles découvertes. De plus le milieu naturel est exceptionnel par sa faune et flore inventoriées. Son microclimat montagnard est un phénomène rare au milieu des collines de Gascogne plus chaudes. Ce lieu est un havre de paix, de fraîcheur et de douceur recherché par toute la population locale et plus lointaine en été.

Des travaux surdimensionnés

Le collectif a missionné un expert judiciaire pour analyser les études menées par le département. Systématiquement se retrouvent des biais de méthodes. Ces détournements des règles en matière de risques rocheux induisent une multiplication de travaux inutiles et évidemment un surcoût considérable. L'heure est aux économies pourtant ?

Le président Vincini pense de cette manière éviter d'être responsable en cas de chute d'une pierre ou d'un bloc. Il y a d'autres possibilités – juridiquement – que la destruction de la faune de la flore, de la réserve archéologique et du paysage. À commencer par l'obligation d'entretien normal que le département aurait dû mené depuis 2006, initié seulement en mai 2024. Pourquoi dans ce cas tous les sentiers de grandes randonnées en montagne ne sont-ils pas fermés ?

Attaque au brise-roche

Il est sidérant de voir un brise-roche hydraulique, engin de forage utilisé dans les carrières attaquer des falaises, y compris presque au niveau du sol (pour quelle chute?). Ce type de matériel non seulement frappe au burin pour perforer mais aussi envoie de l'eau à une pression de plus 10 bars. Nous comptons sur l'intervention des services du patrimoine de l'État. Il est urgent d'éviter la destruction irrémédiable d'un site unique, classé et inscrit aux monuments historiques trois fois. Au minimum 60 Purges, 13 déroctages, 106 boulonnages, pose 960 m² de filets et grillages métalliques sont prévus pour seulement 600 mètres de longueur. Or seules quelques purges manuelles, c'est-à-dire avec un pied de biche tenu par un ouvrier, seraient nécessaires ici ou là.

Oui le Collectif de Sauvegarde est en colère. La réponse du département à une demande de réouverture est tellement disproportionnée qu'elle est inacceptable.